



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## CONSEIL

### Cent soixante-dix-septième session

Rome, 7-11 avril 2025

### Rapport de la 203<sup>e</sup> session du Comité financier (Rome, 10-14 mars 2025)

#### Résumé

Dans le rapport de sa 203<sup>e</sup> session, reproduit dans le présent document, le Comité financier:

- 1) adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques concernant:** i) le barème des contributions pour 2026-2027 (paragraphe 14); ii) la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2026-2031 (paragraphe 38); et iii) la composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO (paragraphe 40).
- 2) porte à l'attention du Conseil, pour approbation, ses conclusions concernant:** i) la situation financière de l'Organisation (paragraphe 8); ii) le Cadre stratégique 2022-2031 révisé (paragraphe 15); iii) le Plan à moyen terme 2026-2029 et le Programme de travail et budget 2026-2027 (paragraphe 16); iv) le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2024-2025 (paragraphe 20); v) le rapport annuel sur les ressources humaines – 2024 (paragraphe 22); vi) la stratégie et le plan d'action en matière de ressources humaines 2025-2028 (paragraphe 24); vii) le rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2024 (paragraphe 26); viii) le rapport annuel de l'Inspecteur général – 2024 (paragraphe 28); et ix) le rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2024 (paragraphe 30).
- 3) informe le Conseil de ses réflexions quant aux informations actualisées qui lui ont été présentées concernant:** i) le rapport sur les placements – 2024 (paragraphe 10); ii) l'évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2024 (paragraphe 12); iii) l'examen à mi-parcours – rapport de synthèse 2024 (paragraphe 18); iv) la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)* (paragraphe 32); et v) le plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)* (paragraphe 34).

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

1. **approuver** les recommandations formulées par le Comité concernant:
  - a) le barème des contributions 2026-2027;
  - b) la nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2026-2031;
  - c) la composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
2. **approuver** les conclusions du Comité concernant:
  - a) la situation financière de l'Organisation;
  - b) le Cadre stratégique 2022-2031 révisé;
  - c) le Plan à moyen terme 2026-2029 et le Programme de travail et budget 2026-2027;
  - d) le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2024-2025;
  - e) le rapport annuel sur les ressources humaines – 2024;
  - f) la stratégie et le plan d'action en matière de ressources humaines 2025-2028;
  - g) le rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2024;
  - h) le rapport annuel de l'Inspecteur général – 2024;
  - i) le rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2024;
3. **prendre note** des réflexions du Comité concernant:
  - a) le rapport sur les placements – 2024;
  - b) l'évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2024;
  - c) l'examen à mi-parcours – rapport de synthèse 2024;
  - d) la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)* (paragraphe 32);
  - e) le plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)*.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. David McSherry  
Secrétaire du Comité financier  
Tél.: +39 06570 53719  
Courriel: [DavidWilliam.McSherry@fao.org](mailto:DavidWilliam.McSherry@fao.org)

## Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa 203<sup>e</sup> session.
2. Outre le Président, M. Mina Rizk (Égypte), les représentants suivants des membres étaient présents:
  - M<sup>me</sup> Emma Hatcher (Australie)
  - M. Guo Su (Chine)
  - M. Bienvenu Ntsouanva (Congo)
  - M. Rodney Hunter (États-Unis d'Amérique)
  - M. Jujjavarapu Balaji (Inde)
  - M. Massimo Ziad Ammar (Koweït)
  - M. Abdellah Larhmaid (Maroc)
  - M. José Luis Delgado Crespo (Mexique)
  - M<sup>me</sup> Fadia Aljamal (Oman)
  - M<sup>me</sup> Berioska Morrison González (République dominicaine)
  - M<sup>me</sup> Pernilla Ivarsson (Suède)
  - M. Christopher Mace (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
3. Le Président a informé le Comité que:
  - M. Guo Su (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Li Bo en tant que représentant de la Chine pour cette session;
  - M. Christopher Tatum et M. James Shuster (États-Unis d'Amérique) avaient été désignés pour remplacer M. Rodney Hunter en tant que représentants des États-Unis d'Amérique à une partie de la session.
  - M. Massimo Ziad Ammar (Koweït) avait été désigné pour remplacer M. Sultan Alotaibi en tant que représentant du Koweït pour cette session;
  - M. José Luis Delgado Crespo (Mexique) avait été désigné pour remplacer M. Miguel Jorge García Winder en tant que représentant du Mexique pour cette session;
  - M<sup>me</sup> Rebecka Ramstedt (Suède) avait été désignée pour remplacer M<sup>me</sup> Pernilla Ivarsson en tant que représentante de la Suède à une partie de la session;
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page web des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/finance-committee/fr>.
5. Ont également assisté à la 203<sup>e</sup> session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-après:
  - Allemagne
  - Belgique
  - Burkina Faso
  - Cabo Verde
  - Cameroun
  - Colombie
  - Costa Rica
  - El Salvador
  - Fédération de Russie
  - Finlande
  - France
  - Guatemala
  - Guinée équatoriale
  - Hongrie
  - Islande
  - Lesotho
  - Liban
  - Luxembourg
  - Monaco
  - Norvège
  - Pakistan
  - Pays-Bas (Royaume des)
  - Philippines
  - République démocratique du Congo
  - Serbie
  - Slovaquie
  - Soudan
  - Tchéquie
  - Thaïlande
  - Ukraine
  - Union européenne
  - Uruguay
  - Zambie

## Suivi de la situation financière

### Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2024 (FC 203/2), ainsi que les prévisions de trésorerie, y compris les liquidités, les arriérés de contribution, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les soldes non utilisés au titre du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.
7. Le Comité a en outre pris connaissance d'un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 3 mars 2025 et a été informé oralement des incidences que les incertitudes financières actuelles pourraient avoir, en particulier sur les ressources extrabudgétaires.
8. **Le Comité:**
- a) **a noté que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2025;**
  - b) **sachant que la santé financière de l'Organisation était tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires et leurs arriérés;**
  - c) **a noté, comme il en avait été rendu compte dans les précédents rapports sur la situation financière, que le déficit global du Fonds général tenait toujours essentiellement aux obligations non financées relatives au personnel, et a dit attendre avec intérêt de pouvoir examiner, à sa session de novembre 2025, les options qui permettraient de remédier au déficit de financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service, en coordination avec d'autres organisations relevant du régime commun des Nations Unies;**
  - d) **a pris note des renseignements fournis sur les taux d'approbation et les taux de dépenses du PCT et a souligné qu'il fallait maintenir les dépenses à un niveau qui permette d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence;**
  - e) **a pris note avec intérêt du compte rendu sur la situation financière des projets financés par des contributions volontaires, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le financement, ainsi que des informations concernant les mesures prises jusqu'ici par la Direction, et a dit espérer recevoir à l'avenir des compléments d'information à ce sujet sous une forme appropriée;**
  - f) **a pris note des informations fournies sur le rendement des placements et a noté qu'il examinerait cette question plus en détail au titre du point de l'ordre du jour intitulé «Rapport sur les placements – 2024».**

### Rapport sur les placements – 2024

9. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur les placements – 2024* (FC 203/3).
10. **Le Comité:**
- a) **a accueilli avec satisfaction les informations détaillées sur le portefeuille de placements à court terme et le portefeuille de placements à long terme, respectivement d'une valeur totale de 2 791 millions d'USD et de 629,7 millions d'USD au 31 décembre 2024;**

- b) **a loué** les dispositifs de gouvernance solides qui sont en place, notamment les conseils de haut niveau donnés par le Comité consultatif pour les placements et le recours à des gestionnaires externes spécialisés;
- c) **a pris note** des bons rendements du portefeuille de placements à court terme (5,34 pour cent) et du portefeuille de placements à long terme (3,27 pour cent) en 2024;
- d) **a demandé** que le produit des placements à court terme tiré des contributions volontaires et reversé aux partenaires fournisseurs de ressources figure dans les prochains rapports sur les placements qui lui seront présentés.

### **Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2024**

11. Le Comité a examiné le document intitulé *Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2024* (FC 203/4).

12. **Le Comité:**

- a) **a noté que, au 31 décembre 2024, le montant total des obligations relatives au personnel était estimé à 877,4 millions d’USD (dont 250,2 millions d’USD non financés), soit une diminution nette de 104,9 millions d’USD par rapport à l’évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2023;**
- b) **a noté que, malgré la diminution du montant total des obligations, principalement sous l’effet d’une augmentation des taux d’actualisation appliqués, le financement des obligations au titre de l’assurance-maladie après cessation de service (AMACS) présentait toujours un important déficit;**
- c) **a rappelé que la Direction présenterait, à sa session de novembre 2025, des informations actualisées sur les efforts faits pour maîtriser les coûts des plans d’assurance-maladie et sur les solutions possibles pour réduire le déficit de financement des obligations au titre de l’AMACS.**

### **Barème des contributions 2026-2027**

13. Le Comité a examiné le document intitulé *Barème des contributions 2026-2027* (FC 203/5 Rev.1).

14. **Le Comité:**

- a) **a examiné et approuvé le projet de barème des contributions proposé pour l’exercice biennal 2026-2027 tel qu’il figure dans le document publié sous la cote FC 203/5 Rev.1;**
- b) **a transmis au Conseil le projet de résolution ci-après par lequel la Conférence adopte le barème des contributions de la FAO pour 2026-2027.**

### **PROJET DE RÉOLUTION DE LA CONFÉRENCE**

#### **Barème des contributions 2026-2027**

**LA CONFÉRENCE,**

**Ayant pris note** des recommandations formulées par le Conseil à sa 177<sup>e</sup> session,

**Confirmant** que, comme par le passé, la FAO doit suivre le barème des quotes-parts de l’Organisation des Nations Unies (ONU) en l’adaptant pour tenir compte du fait que les membres de la FAO ne sont pas tous membres de l’ONU et vice-versa,

- 1. **Décide** que le barème des contributions de la FAO pour 2026-2027 doit découler directement du barème des quotes-parts de l’Organisation des Nations Unies en vigueur

en 2025, tel qu'adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies par sa résolution 79/249 du 24 décembre 2024;

2. **Adopte** pour 2026 et 2027 le barème figurant à l'annexe au présent rapport.

## Questions relatives au budget

### Cadre stratégique 2022-2031 révisé

15. **Le Comité:**
- a) **a réservé un bon accueil au Cadre stratégique 2022-2031 révisé de la FAO;**
  - b) **s'est dit favorable aux méthodes de travail améliorées de la FAO et a souligné qu'il importait d'exécuter les activités de manière efficace et efficiente partout où l'Organisation est présente;**
  - c) **a dit attendre avec intérêt les nouveaux débats sur le Cadre stratégique révisé à la prochaine session du Conseil, en vue de l'adoption du document par la Conférence.**

### Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027

16. **Le Comité:**
- a) **a salué les efforts considérables déployés par le Directeur général afin d'établir un budget pour 2026-2027;**
  - b) **a souligné qu'il importait, dans le PTB, d'affecter des ressources en priorité au mandat principal de l'Organisation;**
  - c) **s'est penché sur les augmentations des coûts, estimées à 50,8 millions d'USD, a pris note de l'examen stratégique des postes vacants et des méthodes de travail améliorées, qui a permis d'atténuer les incidences budgétaires de ces hausses, et a dit attendre avec intérêt de recevoir davantage d'informations à ce sujet à une de ses sessions futures;**
  - d) **a pris acte des économies réalisées et des mesures d'efficience prises, ainsi que des initiatives prévues pour l'exercice biennal 2026-2027, y compris s'agissant de veiller à ce que les réductions proposées (29 millions d'USD) soient gérées efficacement;**
  - e) **a examiné le cadre de résultats pour 2026-2029 figurant à l'annexe 1 du point de vue des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux, et a encouragé l'amélioration continue des libellés à la lumière des orientations formulées par les organes directeurs et en vue d'accroître la responsabilisation;**
  - f) **a souligné l'importance des financements volontaires pour ce qui est d'appuyer les priorités établies dans le Programme de travail, et a encouragé l'Organisation dans ses efforts visant à promouvoir des financements volontaires plus souples;**
  - g) **a rappelé que les modifications de la répartition des ressources et du cadre de résultats compte tenu des décisions et des indications des organes directeurs, ainsi que de la planification plus détaillée des activités, seraient reprises dans les ajustements à apporter au PTB 2026-2027, pour examen par le Conseil en décembre 2025, conformément à la pratique établie en matière de programmation et de budgétisation;**
  - h) **prenant acte du caractère incertain du contexte financier, a insisté sur l'importance de la FAO, y compris de sa méthode d'analyse systématique et continue des risques, qui permet de suivre et d'évaluer l'évolution de la situation au titre du Cadre stratégique et du PTB et de déterminer les mesures à prendre;**

- i) **a recommandé** que la Direction fournisse, avant la prochaine session du Conseil, une note d'information contenant des renseignements sur un scénario budgétaire dans lequel les contributions totales dont sont redevables les États membres s'établiraient à 571,712 millions d'USD et 397,307 millions d'EUR, conformément à la résolution 4/2023 de la Conférence (paragraphe 1, alinéa c), ainsi que sur les répercussions potentielles de ce scénario concernant le Programme de travail.

### Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2024

17. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2024* (PC 140/2 - FC 203/8).

18. **Le Comité:**

- a) **a pris note des résultats globaux obtenus au titre des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux, sachant que 91 pour cent des produits escomptés ont été réalisés ou sont en voie de l'être, ce qui garantit l'existence d'un environnement porteur solide pour la mise en œuvre du Programme;**
- b) **s'est félicité de l'ajout de la section intitulée «Les résultats de la FAO en bref» et a dit attendre avec intérêt d'examiner les informations supplémentaires contenues dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2024-2025;**
- c) **s'est réjoui du montant des contributions volontaires mobilisées (1,77 milliard d'USD) et a recommandé de suivre de près l'évolution de la mobilisation de ressources au vu des incertitudes qui prévalent en matière de financement;**
- d) **a pris acte du taux d'approbation de 66 pour cent des ressources du Programme de coopération technique (PCT) par rapport aux crédits ouverts pour 2024-2025 et de l'exécution de 75 pour cent des crédits ouverts au titre du PCT en 2022-2023;**
- e) **a dit attendre avec intérêt de recevoir des informations complètes sur les réalisations biennales de l'Organisation, ainsi que sur les résultats opérationnels et financiers, dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2024-2025.**

### Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2024-2025

19. Le Comité a examiné le *Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2024-2025*.

20. **Le Comité:**

- a) **a pris note des prévisions concernant l'exécution du budget pour 2024-2025 qui découle de la mise en œuvre du Programme de travail;**
- b) **a autorisé les virements budgétaires prévus des chapitres 3, 4, 5 et 9 vers les chapitres 1, 2, 7, 8 et 10.**

### Ressources humaines

#### Rapport annuel sur les ressources humaines – 2024

21. Le Comité a examiné le *Rapport annuel sur les ressources humaines – 2024*, présenté dans les documents FC 203/10.1, FC 203/10.2 et FC 203/10.3.

22. **Le Comité:**

- a) **a pris note des informations présentées dans le Rapport annuel sur les ressources humaines pour 2024, et s'est réjoui et félicité des progrès constants accomplis en vue de mettre en œuvre les résultantes, les produits et les indicateurs de performance clés relatifs aux ressources humaines;**
- b) **a recommandé que les analyses des effectifs présentées dans les rapports annuels sur les ressources humaines fournissent davantage d'informations sur le personnel hors fonctionnaires, y compris sur la répartition géographique de cette catégorie, compte tenu de sa contribution importante aux activités de l'Organisation;**
- c) **a souligné qu'il importait d'améliorer les procédures de recrutement et de sélection afin d'accroître la qualité de la prise de décisions, d'accélérer le processus de recrutement et de réduire sensiblement le taux de vacance au siège et dans les bureaux décentralisés;**
- d) **a demandé que soit présenté à sa prochaine session un document contenant un graphique comparatif interorganisations sur les délégations de pouvoirs et les processus de sélection en matière de recrutement au sein des organismes des Nations Unies, y compris le recours à des listes de classement;**
- e) **a prié instamment la Direction de continuer à œuvrer pour que les objectifs relatifs à la parité femmes-hommes soient atteints, surtout aux niveaux supérieurs (classe P-5 et au-delà) et à effectuer les sélections sur la base géographique la plus large possible, en examinant comme il se doit les candidatures provenant de membres non représentés ou sous-représentés, étant entendu que le mérite et les compétences restent les principaux critères de sélection du personnel;**
- f) **a exhorté la Direction à lever les obstacles existants afin de parvenir à une représentation géographique équitable, tout en s'engageant pleinement en faveur du multilinguisme;**
- g) **a vivement encouragé la Direction dans ses efforts visant à faire participer les jeunes et à intégrer leurs idées novatrices au sein de l'Organisation grâce aux programmes de jeunes talents et a incité la FAO à retenir les meilleurs participants au Programme des administrateurs auxiliaires et au Programme des jeunes administrateurs, en particulier ceux issus de pays non représentés ou sous-représentés.**

**Stratégie et plan d'action en matière de ressources humaines 2025-2028**

23. Le Comité a examiné le document intitulé *Stratégie et plan d'action en matière de ressources humaines 2025-2028*, publié sous la cote FC 203/11.

24. **Le Comité:**

- a) **a pris note de la stratégie en matière de ressources humaines 2025-2028;**
- b) **a encouragé la Direction dans sa mise en œuvre du plan d'action en matière de ressources humaines, en soulignant en particulier l'importance de processus et de procédures de recrutement et de sélection d'effectifs rationalisés et fondés sur le mérite, qui tiennent compte de la nécessité d'une représentation géographique équitable et de la parité femmes-hommes;**
- c) **a souligné qu'il fallait un engagement solide à tous les niveaux de l'Organisation pour garantir une mise en œuvre réussie de la stratégie;**



- d) **a insisté** sur l'importance du suivi et de la communication d'informations en ce qui concerne les résultantes, les produits et les indicateurs de performance clés au cours de la mise en œuvre de la stratégie et **a dit attendre avec intérêt** de pouvoir examiner les progrès accomplis au moyen du rapport annuel sur les ressources humaines;
- e) **a demandé** que la version complète non expurgée du rapport réalisé par le prestataire extérieur sur la planification des ressources de l'Organisation soit communiquée dès que possible aux membres du Comité financier;
- f) **a recommandé** d'adapter la prochaine stratégie en matière de ressources humaines au cycle de programmation de l'Organisation.

## Contrôle

### Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2024

25. Le Comité a examiné le *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle de la FAO – 2024*, publié sous la cote FC 203/12.
26. **Le Comité:**
- a) **a reconnu** que le Comité consultatif de contrôle de la FAO jouait un rôle important du fait qu'il fournissait une assurance et des avis indépendants dans les domaines relevant de son mandat, et s'est félicité des contributions de M. Fayezul Choudhury, Président sortant du Comité consultatif de contrôle;
  - b) **a accueilli** avec satisfaction le rapport, dans lequel figuraient des conclusions positives sur les fonctions de contrôle de l'Organisation et des informations sur la manière dont sont perçus le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et sur les travaux menés au titre des fonctions de déontologie et de médiation;
  - c) **a remercié** le Comité consultatif de contrôle pour les avis formulés dans les domaines relevant de son mandat;
  - d) **a salué** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de contrôle, et **a dit attendre avec intérêt** un nouveau rapport de la Direction à cet égard, lors de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en novembre 2025.

### Rapport annuel de l'Inspecteur général – 2024

27. Le Comité a examiné le rapport annuel de l'Inspecteur général pour 2024 présenté dans les documents FC 203/13.1 et FC 203/13.2.
28. **Le Comité:**
- a) **a salué** l'exhaustivité du rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) et l'examen approfondi des questions essentielles, qui ont résumé fidèlement les activités du Bureau en 2024;
  - b) **a été rasséréiné** par le lancement d'une analyse visant à déterminer les solutions possibles à la hausse incessante du nombre de plaintes relatives au harcèlement et à l'abus de pouvoir, y compris le harcèlement sexuel, et **a demandé** à la Direction de continuer de collaborer avec l'OIG afin d'étudier les moyens de traiter ces problèmes de comportement abusif de manière plus efficace tout en examinant les bonnes pratiques adoptées par d'autres organismes des Nations Unies;
  - c) **a pris note** des résultats de l'audit du cadre des responsabilités de la FAO et **a appelé** la Direction à donner suite aux recommandations découlant de cet audit;

- d) **a exprimé de nouveau son inquiétude** concernant les failles récurrentes des contrôles constatées par OIG lors de ses audits dans les bureaux décentralisés, surtout en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, et **a instamment prié** la Direction de s'attaquer aux causes profondes de ces manquements, tout en invitant OIG à envisager de réaliser d'autres audits du fonctionnement des bureaux décentralisés;
- e) **a exhorté** la Direction à continuer de contrôler l'application, dans les bureaux décentralisés, de la directive relative à la vérification des antécédents des membres du personnel dans la base de données ClearCheck du système des Nations Unies et **s'est félicité** des efforts qu'elle déployait pour remédier à ce problème;
- f) **s'est déclaré préoccupé** par les plans d'action de la Direction associés à un risque élevé qui étaient en retard sur leurs échéances et **a encouragé vivement** la Direction à mettre en œuvre les mesures restant à exécuter, en particulier celles pour lesquelles le niveau de risque était jugé élevé;
- g) **s'est dit rassuré** que l'Inspecteur général ait confirmé l'absence d'une quelconque ingérence dans les activités d'OIG et **s'est félicité** de l'appui accordé par le Directeur général aux travaux d'OIG;
- h) **a pris acte du fait** que les pouvoirs en matière de recrutement avaient été partiellement délégués à l'Inspecteur général et **a demandé** à OIG d'évaluer les bonnes pratiques appliquées à cet égard dans l'ensemble du système des Nations Unies et de faire rapport à ce sujet.

### Rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2024

29. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2024* (FC 203/14).

30. **Le Comité:**

- a) **s'est félicité** de la qualité du rapport et de l'analyse des questions présentées, qui couvrent tout l'éventail des attributions du Bureau de la déontologie, notant que les activités menées sont d'une grande importance pour favoriser un environnement de travail éthique dans l'ensemble de l'Organisation;
- b) **a considéré** qu'il fallait poursuivre les activités visant à renforcer le cadre éthique de la FAO en inscrivant l'examen des principales politiques parmi les priorités, notamment la politique de protection contre le harcèlement, le harcèlement sexuel et les abus de pouvoir, en soutenant les activités de sensibilisation et de mobilisation – une attention particulière devant être accordée au personnel hors fonctionnaires et au personnel des bureaux décentralisés – et en rappelant à tout un chacun le rôle qu'il joue dans la mise en place et le maintien d'un environnement de travail éthique;
- c) ayant noté que les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à contacter le Bureau de la déontologie concernant des difficultés interpersonnelles, notamment des allégations de harcèlement et d'abus de pouvoir, **a encouragé** la FAO à continuer de promouvoir un environnement de travail sûr et respectueux pour les membres du personnel de l'Organisation, y compris au moyen des activités menées avec le Bureau des jeunes et des femmes;
- d) ayant pris note également de la hausse du nombre de personnes qui demandent conseil en raison de la rupture de relations interpersonnelles, **a encouragé** les efforts visant à renforcer une culture organisationnelle et de travail saine, notamment les activités de formation et de sensibilisation;

- e) **a encouragé** le Bureau de la déontologie à jouer un rôle actif dans le traitement des plaintes du personnel, en étroite coopération avec le Bureau de la médiation et d'autres organes de contrôle, afin de favoriser un environnement de travail éthique et de renforcer la confiance entre le personnel et la Direction;
- f) **a encouragé** le Bureau de la déontologie à intensifier son travail de communication et à continuer de dispenser des cours de perfectionnement sur la déontologie aux membres du personnel de la FAO de tous niveaux, y compris les membres de la Direction de haut niveau.

**Recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1)**

31. Le Comité a examiné les éléments relatifs à la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1), présentés dans les documents FC 203/15 et FC 203/15 Add.1.

32. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le projet actualisé de procédures à suivre, tel que présenté dans le document, pour la conduite d'enquêtes en cas de plainte pour comportement répréhensible imputable au chef de secrétariat;
- b) **s'est félicité** des réunions de travail conjointes informelles qui avaient été organisées avec le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et **a dit attendre avec intérêt** la tenue d'autres réunions de ce type, qui seront l'occasion d'apporter des contributions au sujet du projet de procédures afin d'accélérer le processus, de sorte que les organes directeurs compétents puissent examiner le document dès que possible;
- c) **a encouragé** le secrétariat à continuer de surveiller les faits nouveaux qui se feront jour au sein d'autres organismes spécialisés des Nations Unies et a recommandé que les bonnes pratiques de ces organismes soient prises en considération dans la poursuite de l'élaboration des procédures;
- d) **a recommandé** que la Conseillère juridique s'appuie sur les observations et les recommandations découlant des rapports du Comité financier et du CQCJ, des réunions de travail conjointes informelles et des contributions écrites des membres pour élaborer une version révisée des procédures qui sera examinée par le CQCJ et le Comité financier à leurs prochaines sessions;
- e) **a salué** le fait que la Conseillère juridique avait proposé de fournir une analyse des bonnes pratiques dans l'ensemble du système des Nations Unies en ce qui concerne les éléments du projet de procédures, afin d'étayer l'examen par les membres et les avancées, sans préjudice des vues et des contributions des membres;
- f) **a souligné** qu'il était absolument crucial d'accomplir rapidement des progrès sur cette question.

**Nouvelles informations actualisées sur le Plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)***

33. Le Comité a examiné le document intitulé *Nouvelles informations actualisées sur le Plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection intitulé Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)*.

34. **Le Comité:**

- a) **a réservé un bon accueil aux nouvelles informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations tant formelles qu'informelles;**
- b) **a pris note des recommandations traitées dans des documents distincts présentés au Comité financier, ainsi que dans ceux mis à disposition au titre du Programme de travail et budget 2026-2027;**
- c) **a dit attendre avec intérêt la présentation, lors de sa prochaine session, d'un nouveau document actualisé compte tenu des commentaires et des observations formulés par le Comité financier.**

**Nomination du Commissaire aux comptes pour la période 2026-2031<sup>1</sup>**

35. Le Comité a noté que, comme convenu à sa 199<sup>e</sup> session, tenue en mai 2024, un groupe de travail composé de membres du Comité financier s'était réuni en vue d'examiner les propositions reçues concernant la prestation de services de vérification externe des comptes de l'Organisation et avait présélectionné trois candidats (Égypte, Philippines et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), lesquels ont été invités à faire une présentation orale lors de la 203<sup>e</sup> session du Comité financier.

36. Le Comité a examiné les présentations orales des trois candidats présélectionnés et les différents aspects des propositions, notamment l'expérience, la méthode et la stratégie de vérification des comptes, ainsi que les coûts. Les membres ont fait observer que les présentations des candidats retenus sur la liste restreinte étaient toutes de grande qualité et ont remercié les candidats d'avoir soumis une proposition.

37. À l'issue d'un examen minutieux des présentations et des propositions et d'un vote au scrutin secret, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'examiner la proposition soumise par l'**Autorité publique de vérification des comptes de l'Égypte**<sup>2</sup>.

38. Le Comité a recommandé au Conseil d'adopter la résolution ci-après relative à la nomination du Commissaire aux comptes pour la période de six ans allant de 2026 à 2031.

**Résolution .../177**

**NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**LE CONSEIL,**

**Notant** que le Comité financier recommande de nommer l'**Autorité publique de vérification des comptes de l'Égypte** Commissaire aux comptes de l'Organisation,

**Reconnaissant** la nécessité et l'importance de la fonction de commissaire aux comptes, qui a pour objet d'examiner et de certifier les comptes de l'Organisation,

<sup>1</sup> L'examen de ce point a été présidé par la Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Pernilla Ivarsson.

<sup>2</sup> Le Président et le Représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont abstenus de l'évaluation des propositions et du vote au scrutin secret.

**Décide** de nommer l'**Autorité publique de vérification des comptes de l'Égypte** à la fonction de commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de six ans débutant avec l'année 2026.

### Composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO

39. Le Comité a examiné le document intitulé *Composition du Comité consultatif de contrôle de la FAO*, publié sous la cote FC 203/18.
40. **Le Comité:**
- a) **a examiné** le document dans lequel le Directeur général propose de nommer **M. Rakesh Nangia (Inde)** membre du Comité consultatif de contrôle de la FAO pour une période initiale de trois ans. Cette nomination serait entérinée par le Conseil et prendrait effet à compter de juillet 2025;
  - b) **a appuyé** la proposition du Directeur général et **est convenu** de soumettre la recommandation au Conseil.

### Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

#### Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

41. **Le Comité:**
- a) **a examiné** le document intitulé **Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation**;
  - b) **s'est félicité** que ce document ait été présenté comme premier point de l'ordre du jour au calendrier de sa session;
  - c) **a dit attendre avec intérêt** de recevoir un rapport de situation actualisé à sa prochaine session ordinaire.

#### Méthodes de travail du Comité financier

42. **Le Comité:**
- a) **a rappelé** qu'il était important que tous les documents soient adressés aux membres, dans toutes les langues de la FAO et avec un même niveau de qualité, au moins deux semaines avant chaque session, pour permettre aux membres de les examiner convenablement et de bien se préparer;
  - b) **a recommandé** que les procédures administratives et les modalités de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes soient examinées avant le prochain processus de nomination, y compris à la lumière des bonnes pratiques en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies, notamment l'accès à des copies des documents de candidature et la possibilité, en pratique, de donner accès aux membres à des versions électroniques des propositions;
  - c) **a recommandé** que le rapport annuel de l'Inspecteur général figure parmi les premiers points dans le calendrier de la session concernée;
  - d) **a souligné**, s'agissant de l'état d'avancement des recommandations non encore appliquées, que les questions qui n'avaient pas été pleinement examinées lors des débats portant sur les points de l'ordre du jour concernés devaient être conservées dans le document mis à jour en vue de leur présentation à la session suivante;
  - e) notant le nombre de points de l'ordre du jour examinés lors de sa 203<sup>e</sup> session, **a décidé** de réfléchir à des moyens qui permettraient au Comité de mener à bien ses travaux de manière efficiente et efficace, notamment l'organisation de séances d'information informelles avant la réunion officielle.

## **Autres questions**

### **Réunion avec un représentant des associations du personnel de la FAO<sup>3</sup>**

#### **Date et lieu de la 204<sup>e</sup> session**

43. Le Comité a été informé que sa prochaine session se tiendrait à Rome du 9 au 11 juin 2025.

---

<sup>3</sup> Le Comité a rencontré les représentantes des associations du personnel de la FAO M<sup>me</sup> Susan Murray, Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux de la FAO et du PAM, et M<sup>me</sup> Florence Tartanac, Présidente de l'Association des fonctionnaires du cadre organique de la FAO. Ayant pris note de l'avis de la Conseillère juridique, qui a estimé que cette question ne relevait pas du mandat du Comité financier en vertu des dispositions des Textes fondamentaux, le Comité n'a pas adopté de conclusions concernant ce point.

## Annexe 1

**Barème des contributions proposé pour 2026-2027**

(Le barème 2024-2025 est indiqué à des fins de comparaison)

<b>État membre</b>	<b>Barème proposé<sup>1</sup> 2026</b>	<b>Barème proposé<sup>2</sup> 2027</b>	<b>Barème actuel<sup>3</sup> 2024-2025</b>
Afghanistan	0,005	0,005	0,006
Afrique du Sud	0,251	0,251	0,244
Albanie	0,010	0,010	0,008
Algérie	0,087	0,087	0,109
Allemagne	5,693	5,693	6,112
Andorre	0,004	0,004	0,005
Angola	0,010	0,010	0,010
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	0,002
Arabie saoudite	1,217	1,217	1,184
Argentine	0,490	0,490	0,719
Arménie	0,007	0,007	0,007
Australie	2,040	2,040	2,111
Autriche	0,626	0,626	0,679
Azerbaïdjan	0,034	0,034	0,030
Bahamas	0,015	0,015	0,019
Bahreïn	0,050	0,050	0,054
Bangladesh	0,010	0,010	0,010
Barbade	0,007	0,007	0,008
Bélarus	0,043	0,043	0,041
Belgique	0,773	0,773	0,828
Belize	0,001	0,001	0,001
Bénin	0,005	0,005	0,005
Bhoutan	0,001	0,001	0,001
Bolivie (État plurinational de)	0,018	0,018	0,019
Bosnie-Herzégovine	0,014	0,014	0,012
Botswana	0,013	0,013	0,015
Brésil	1,411	1,411	2,013
Brunéi Darussalam	0,019	0,019	0,021
Bulgarie	0,071	0,071	0,056
Burkina Faso	0,005	0,005	0,004
Burundi	0,001	0,001	0,001

<sup>1</sup> Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2025-2027 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 79/249 du 24 décembre 2024.

<sup>2</sup> Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2025-2027 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 79/249 du 24 décembre 2024.

<sup>3</sup> Découle directement du barème des quotes-parts de l'ONU pour 2022-2024 tel qu'adopté par l'Assemblée générale par sa résolution 76/238 du 24 décembre 2021.

<b>État membre</b>	<b>Barème proposé<sup>1</sup> 2026</b>	<b>Barème proposé<sup>2</sup> 2027</b>	<b>Barème actuel<sup>3</sup> 2024-2025</b>
Cabo Verde	0,001	0,001	0,001
Cambodge	0,008	0,008	0,007
Cameroun	0,014	0,014	0,013
Canada	2,543	2,544	2,629
Chili	0,374	0,374	0,420
Chine	20,006	20,007	15,256
Chypre	0,035	0,035	0,036
Colombie	0,197	0,197	0,246
Comores	0,001	0,001	0,001
Congo	0,005	0,005	0,005
Costa Rica	0,063	0,063	0,069
Côte d'Ivoire	0,024	0,024	0,022
Croatie	0,088	0,088	0,091
Cuba	0,122	0,122	0,095
Danemark	0,531	0,531	0,553
Djibouti	0,002	0,002	0,001
Dominique	0,001	0,001	0,001
Égypte	0,182	0,182	0,139
El Salvador	0,013	0,013	0,013
Émirats arabes unis	0,574	0,574	0,635
Équateur	0,065	0,065	0,077
Érythrée	0,001	0,001	0,001
Espagne	1,895	1,895	2,134
Estonie	0,045	0,045	0,044
Eswatini	0,002	0,002	0,002
États-Unis d'Amérique	22,000	22,000	22,000
Éthiopie	0,010	0,010	0,010
Fédération de Russie	2,094	2,094	1,866
Fidji	0,003	0,003	0,004
Finlande	0,386	0,386	0,417
France	3,859	3,860	4,319
Gabon	0,011	0,011	0,013
Gambie	0,001	0,001	0,001
Géorgie	0,009	0,009	0,008
Ghana	0,025	0,025	0,024
Grèce	0,280	0,280	0,325
Grenade	0,001	0,001	0,001
Guatemala	0,046	0,046	0,041
Guinée	0,004	0,004	0,003
Guinée équatoriale	0,008	0,008	0,012
Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001
Guyana	0,011	0,011	0,004
Haïti	0,006	0,006	0,006
Honduras	0,010	0,010	0,009
Hongrie	0,223	0,223	0,228



<b>État membre</b>	<b>Barème proposé<sup>1</sup> 2026</b>	<b>Barème proposé<sup>2</sup> 2027</b>	<b>Barème actuel<sup>3</sup> 2024-2025</b>
Îles Cook	0,001	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001	0,001
Inde	1,106	1,106	1,044
Indonésie	0,579	0,579	0,549
Iran (République islamique d')	0,386	0,386	0,371
Iraq	0,131	0,131	0,128
Irlande	0,472	0,472	0,439
Islande	0,035	0,035	0,036
Israël	0,609	0,609	0,561
Italie	2,814	2,814	3,190
Jamaïque	0,007	0,007	0,008
Japon	6,931	6,931	8,034
Jordanie	0,021	0,021	0,022
Kazakhstan	0,131	0,131	0,133
Kenya	0,037	0,037	0,030
Kirghizstan	0,003	0,003	0,002
Kiribati	0,001	0,001	0,001
Koweït	0,222	0,222	0,234
Lesotho	0,001	0,001	0,001
Lettonie	0,050	0,050	0,050
Liban	0,022	0,022	0,036
Libéria	0,001	0,001	0,001
Libye	0,040	0,040	0,018
Lituanie	0,081	0,081	0,077
Luxembourg	0,073	0,073	0,068
Macédoine du Nord	0,008	0,008	0,007
Madagascar	0,004	0,004	0,004
Malaisie	0,326	0,326	0,348
Malawi	0,003	0,003	0,002
Maldives	0,004	0,004	0,004
Mali	0,005	0,005	0,005
Malte	0,020	0,020	0,019
Maroc	0,059	0,059	0,055
Maurice	0,010	0,010	0,019
Mauritanie	0,003	0,003	0,002
Mexique	1,137	1,137	1,221
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	0,001
Monaco	0,011	0,011	0,011
Mongolie	0,004	0,004	0,004
Monténégro	0,004	0,004	0,004
Mozambique	0,002	0,002	0,004
Myanmar	0,010	0,010	0,010
Namibie	0,007	0,007	0,009
Nauru	0,001	0,001	0,001

<b>État membre</b>	<b>Barème proposé<sup>1</sup> 2026</b>	<b>Barème proposé<sup>2</sup> 2027</b>	<b>Barème actuel<sup>3</sup> 2024-2025</b>
Népal	0,010	0,010	0,010
Nicaragua	0,004	0,000	0,005
Niger	0,004	0,004	0,003
Nigéria	0,150	0,150	0,182
Nioué	0,001	0,001	0,001
Norvège	0,653	0,653	0,679
Nouvelle-Zélande	0,302	0,302	0,309
Oman	0,115	0,115	0,111
Ouganda	0,010	0,010	0,010
Ouzbékistan	0,024	0,024	0,027
Pakistan	0,123	0,123	0,114
Palaos	0,001	0,001	0,001
Panama	0,086	0,086	0,090
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,009	0,009	0,010
Paraguay	0,023	0,023	0,026
Pays-Bas (Royaume des)	1,298	1,298	1,377
Pérou	0,145	0,145	0,163
Philippines	0,198	0,198	0,212
Pologne	0,831	0,831	0,837
Portugal	0,328	0,328	0,353
Qatar	0,245	0,245	0,269
République arabe syrienne	0,006	0,006	0,009
République centrafricaine	0,001	0,001	0,001
République de Corée	2,349	2,349	2,574
République de Moldova	0,006	0,006	0,005
République démocratique du Congo	0,010	0,010	0,010
République démocratique populaire lao	0,006	0,006	0,007
République dominicaine	0,069	0,069	0,067
République populaire démocratique de Corée	0,005	0,005	0,005
République-Unie de Tanzanie	0,010	0,010	0,010
Roumanie	0,358	0,358	0,312
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,992	3,993	4,376
Rwanda	0,003	0,003	0,003
Sainte-Lucie	0,002	0,002	0,002
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,002
Saint-Marin	0,002	0,002	0,002
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001	0,001
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001
Sénégal	0,007	0,007	0,007
Serbie	0,040	0,040	0,032
Seychelles	0,002	0,002	0,002
Sierra Leone	0,001	0,001	0,001
Singapour	0,479	0,479	0,504

<b>État membre</b>	<b>Barème proposé<sup>1</sup> 2026</b>	<b>Barème proposé<sup>2</sup> 2027</b>	<b>Barème actuel<sup>3</sup> 2024-2025</b>
Slovaquie	0,149	0,149	0,155
Slovénie	0,077	0,077	0,079
Somalie	0,002	0,002	0,001
Soudan	0,008	0,008	0,010
Soudan du Sud	0,005	0,005	0,002
Sri Lanka	0,038	0,038	0,045
Suède	0,822	0,822	0,871
Suisse	1,029	1,029	1,134
Suriname	0,002	0,002	0,003
Tadjikistan	0,003	0,003	0,003
Tchad	0,005	0,005	0,003
Tchéquie	0,344	0,344	0,340
Thaïlande	0,341	0,341	0,368
Timor-Leste	0,001	0,001	0,001
Togo	0,002	0,002	0,002
Tonga	0,001	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,033	0,033	0,037
Tunisie	0,018	0,018	0,019
Türkiye	0,685	0,685	0,845
Turkménistan	0,036	0,036	0,034
Tuvalu	0,001	0,001	0,001
Ukraine	0,074	0,074	0,056
Uruguay	0,079	0,079	0,092
Vanuatu	0,001	0,001	0,001
Venezuela (République bolivarienne du)	0,069	0,069	0,175
Viet Nam	0,159	0,159	0,093
Yémen	0,003	0,003	0,008
Zambie	0,006	0,006	0,008
Zimbabwe	0,007	0,007	0,007
<b>Total</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>

**Annexe 2****Documents présentés à titre d'information**

- État des contributions courantes et des arriérés au 31 décembre 2024 (FC 203/INF/2)
- Rapport sur le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de renforcement de la résilience (FC 203/INF/3)